Égalité des chances femmes-hommes dans l'Union. Rapport 1996

1997/2028(COS) - 12/02/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Ce premier rapport annuel sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la Communauté a pour but de passer en revue les progrès réalisés par l'Union et ses Etats membre en matière d'égalité hommes/femmes. Il constitue également un instrument de suivi des politiques d'égalité prévues par le "mainstreaming" communautaire (application transversale du principe de l'égalité dans toutes les politiques communautaires). CONTENU : Ce rapport est le premier qui couvre la politique communautaire d'égalité des chances dans son ensemble. Il est divisé en deux parties : -portée et défis du quatrième programme d'action communautaire sur l'égalité des chances et description des politiques et de la situation nationales dans divers secteurs, -avancées de la Conférence mondiale de Pékin sur les femmes. Selon ce rapport, la politique suivie dans le domaine de l'égalité entre les sexes traverse une phase intermédiaire de renouvellement. En effet, les stratégies de mise en oeuvre du principe d'égalité n'ont pas progressé au même rythme que la prise de conscience du besoin d'appliquer de nouvelles méthodes ou de nouvelles approches dans ce domaine. A long terme, la Commission préconise la prise en compte de ce principe d'égalité dans toutes les politiques et objectifs de la Communauté, même si les résultats de cette politique ne se feront sentir que très progressivement (principe du "mainstreaming"). A cet égard, la communication fait un certain nombre de constatations dans différents secteurs de la vie économique et sociale : -marché du travail : dans ce secteur, le rapport constate une féminisation accrue de l'emploi bien que la discrimination persiste dans tous les domaines de l'emploi. Les femmes ont notamment tendance à se retrouver en rangs serrés dans un spectre étroit de professions et de domaines d'emplois, principalement dans le secteur tertiaire. Elles ont également tendance à passer plus facilement d'une catégorie d'emploi à une autre et sont nettement plus touchée par le chômage que les hommes : depuis les années 80, le niveau de chômage des femmes est toujours resté élevé et depuis 1995, la proportion de chômeuses de longue durée touche 50% des femmes actives. Ce sont également les femmes qui sont le plus touchées par le travail atypique, notamment dans le tertiaire où une grande majorité des emplois à temps partiel sont le fait des femmes. Enfin, l'augmentation de la population féminine dans la population active n'a pas permis de réduire l'inégalité de rémunérations (elles gagneraient environ 20% de moins en moyenne que les hommes pour un même poste) ; -vie familiale et professionnelle : la charge des enfants en bas âge constitue un frein à la réalisation du principe de l'égalité entre les sexes. Bien que le taux de participation des mères à la population active varie considérablement d'un pays à l'autre, celui-ci est fortement affecté par la présence des enfants ; -participation équilibrée à la prise de décision : depuis 10 ans, la tendance générale est que le nombre de femmes occupant des postes de décision diminue malgré une importante évolution de leur statut, de leur rôle et de leur contribution. Ce sont les pays nordiques qui ont duivi une courbe cohérente en élisant un plus grand nombre de femmes à des postes de décision alors que globalement au sein de l'Union on constate une progression de 4%du nombre de femmes élues dans les Chambres basses et de 2,6% pour les Chambres hautes. Au niveau gouvernemental, l'amélioration générale est mise en évidence par le fait que la participation politique moyenne des femmes est passée de 11% dans les années 80 à 16% actuellement.